

Notification de fusion d'un compartiment
Ce document est important et nécessite votre attention immédiate

Avis de fusion (la « **Fusion** ») du

M&G (Lux) Conservative Allocation Fund (le « Compartiment absorbé »)

(un compartiment de M&G (Lux) Investment Funds 1, une société d'investissement à capital variable enregistrée au Luxembourg et considérée comme un organisme de placement collectif en valeurs mobilières conformément à la loi du Luxembourg)

Avec **M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund (le « Compartiment absorbant »)**

(un compartiment de M&G (Lux) Investment Funds 1, une société d'investissement à capital variable enregistrée au Luxembourg et considérée comme un organisme de placement collectif en valeurs mobilières conformément à la loi du Luxembourg)

Les termes définis utilisés dans cette lettre ont la même signification que dans le Prospectus, sauf si une définition différente est donnée ci-après.

Sommaire

- Lettre aux actionnaires indiquant les options qui vous sont proposées p2
- Contexte et motifs de la Fusion p3
- Comparaison des caractéristiques du Compartiment absorbé avec celles du Compartiment absorbant p3
- Impact de la Fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbé p6
- Informations relatives à la Fusion p7
- Comparaison complète des caractéristiques du Compartiment absorbé avec celles du Compartiment absorbant p9

Principales dates

Date limite pour que les investisseurs rachètent ou échangent leur investissement avant que les coûts de réaligement du portefeuille ne commencent à être supportés par le Compartiment absorbé	13 h 00 (heure de Luxembourg) le jeudi 8 septembre 2022
Début du réaligement du portefeuille du Compartiment absorbé	Vendredi 9 septembre 2022
Suspension de la négociation des actions du Compartiment absorbé et date limite de réception des demandes de rachat et d'échange	13 h 00 (heure de Luxembourg) le vendredi 14 octobre 2022
Estimations utilisées aux fins de la fusion	13 h 00 (heure de Luxembourg) le vendredi 21 octobre 2022
Date d'entrée en vigueur de la fusion (la « Date d'entrée en vigueur »)	Vendredi 21 octobre 2022 ou toute autre date qui vous sera indiquée
Premier jour de négociation de vos nouvelles actions dans le Compartiment absorbant	Lundi 24 octobre 2022
Envoi d'une confirmation du nombre d'actions dans le Compartiment absorbant	Au plus tard le lundi 24 octobre 2022
Disponibilité du rapport d'audit sur la Fusion	Dès que possible après la Date d'entrée en vigueur

Si vous avez le moindre doute quant aux informations figurant dans cette lettre ou souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter notre équipe du **Service client** par e-mail à l'adresse csmang@rbc.com ou par téléphone au +352 2605 9944. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00 (heure de Luxembourg). Par souci de sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et surveillés.

Date : 27 juillet 2022

Chère/cher actionnaire,

Je vous écris en qualité d'Actionnaire du Compartiment absorbé afin de vous informer de la décision du Conseil d'administration de le fusionner avec le Compartiment absorbant (la « **Fusion** »). Ces compartiments (les « **Compartiments** ») sont des compartiments de M&G (Lux) Investment Funds 1 (la « **SICAV M&G** »). Cette Fusion aura lieu le vendredi 21 octobre 2022 ou à toute autre date qui vous sera indiquée.

Ce document décrit les raisons de la Fusion, et propose une comparaison du Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbant.

La Fusion ne nécessite pas l'approbation des Actionnaires du Compartiment absorbé ou du Compartiment absorbant.

Les options qui vous sont proposées

Les trois options dont vous disposez sont les suivantes (veuillez noter qu'aucune de ces options n'engendrera de frais d'échange ou de rachat) :

- **Option 1 : Participer à la Fusion – aucune action n'est nécessaire**

Si vous souhaitez participer à la Fusion, vous n'avez rien à faire.

Si nous ne recevons aucune instruction de votre part d'ici le vendredi 14 octobre 2022 à 13 h 00 (heure de Luxembourg), vous recevrez automatiquement des actions dans le Compartiment absorbant pour un montant équivalent à la valeur (déterminée par les cours moyens du marché en vigueur du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant) des actions que vous détenez dans le Compartiment absorbé à la Date d'entrée en vigueur, comme indiqué dans le tableau page 14. Nous vous enverrons la confirmation et les détails de votre nouvelle participation dans le Compartiment absorbant d'ici le lundi 24 octobre 2022.

- **Option 2 : Passer gratuitement à un autre compartiment de la SICAV M&G – vos instructions doivent nous parvenir au plus tard à 13 h 00 (heure de Luxembourg) le vendredi 14 octobre 2022**

Vous pouvez passer à un autre compartiment de la SICAV M&G. Veuillez à lire les Documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) relatifs à tout compartiment que vous souhaitez choisir.

- **Option 3 : Racheter votre participation – vos instructions doivent nous parvenir au plus tard à 13 h 00 (heure de Luxembourg) le vendredi 14 octobre 2022**

Vous recevrez le produit de votre investissement dans les trois jours ouvrés suivant votre prochaine Échéance de demande d'opération comme indiqué dans le Prospectus.

Informations supplémentaires et coordonnées

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la Fusion dans les sections suivantes de ce document. Toutefois, si vous avez des questions concernant la Fusion ou les Compartiments, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel M&G. Pour les questions opérationnelles, contactez notre **Service client** par e-mail à l'adresse csmamd@rbc.com ou par téléphone au +352 2605 9944. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00 (heure de Luxembourg). Par souci de sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et surveillés.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sincères.



Laurence Mumford
Chair, M&G (Lux) Investment Funds 1

Contexte et motifs de la Fusion

Le Compartiment absorbé a été lancé en janvier 2018¹ dans le but de fournir un rendement total positif (à la fois une croissance du capital et un revenu) par le biais d'une stratégie conservatrice multi-actifs. Toutefois, depuis le lancement, les rendements disponibles des titres obligataires, qui étaient déjà à des niveaux relativement bas au moment du lancement et dans lesquels le Compartiment absorbé est généralement investi en majorité, ont encore baissé. Il a donc été difficile pour le Compartiment absorbé d'atteindre systématiquement son objectif de rendement de 3 à 6 % par an sur une période de 3 ans et de maintenir les faibles niveaux de volatilité (degré de fluctuation de la valeur du Compartiment sur une période de 12 mois) que les investisseurs attendent de ce type de compartiments. Nous pensons que les perspectives de marché resteront difficiles pour le Compartiment absorbé dans un avenir proche, tandis que l'appétit des investisseurs pour les stratégies multi-actifs prudentes devrait continuer à diminuer.

Par conséquent, après avoir examiné les perspectives du Compartiment absorbé, le Conseil d'administration de la SICAV M&G a étudié un certain nombre d'options et a décidé qu'une fusion avec le Compartiment absorbant serait dans le meilleur intérêt des investisseurs.

Le Compartiment absorbant, tout comme le Compartiment absorbé, vise un rendement total en investissant dans divers actifs partout dans le monde. Toutefois, nous pensons que sa pondération plus faible en titres obligataires lui confère un meilleur potentiel de rendement à long terme que le Compartiment absorbé, sans augmenter sensiblement la volatilité. Le Compartiment absorbant a généré des rendements plus élevés que le Compartiment absorbé au cours des trois dernières années, comme indiqué dans la section Performance ci-dessous, bien que les performances passées ne constituent pas une indication des performances futures.

Le Compartiment absorbant a récemment été reclassé en tant que compartiment relevant de l'article 9 en vertu du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant les informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, qui s'applique aux compartiments ayant un objectif durable. La Fusion est conforme au plan de M&G visant à faire évoluer autant de stratégies que possible vers des résultats environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), durables ou d'impact.

Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant

Vous trouverez une comparaison détaillée des caractéristiques des Compartiments dans le tableau page 9. Un KIID actualisé du Compartiment absorbant est également joint.

- **Objectifs d'investissement**

Les deux Compartiments ont des objectifs financiers similaires, à savoir viser le rendement total. Le Compartiment absorbé vise un rendement total de 3 à 6 % par an sur une période de 3 ans, tandis que le Compartiment absorbant vise un rendement de 4 à 8 % par an sur une période de 5 ans.

En plus de son objectif financier, le Compartiment absorbant a un objectif durable (c'est-à-dire non financier) consistant à contribuer à une économie durable en investissant dans des actifs soutenant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, en particulier l'atténuation du changement climatique.

¹ Le Compartiment a été créé à l'origine avec les actifs non libellés en GBP fusionnés du M&G Conservative Allocation Fund, une société d'investissement à capital variable agréée au Royaume-Uni qui a été lancée en 2015. Le Compartiment absorbé a permis aux investisseurs de la SICAV hors Royaume-Uni de rester investis dans une stratégie similaire par le biais d'un véhicule SICAV conforme aux normes UCITS après l'entrée en vigueur du Brexit.

- **Politiques d'investissement**

- **Affectation d'actifs**

Les deux Compartiments peuvent investir dans une gamme diversifiée d'actifs et de secteurs, partout dans le monde, bien que le Compartiment absorbant détienne généralement une part plus élevée d'actions, et une part plus faible de titres obligataires, que le Compartiment absorbé, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Type d'actif	Affectation d'actifs			
	Compartiment absorbé (% de la VNI)		Compartiment absorbant (% de la VNI)	
	Classique	Données réelles au 31/05/2022	Classique	Données réelles au 31/05/2022
Titres obligataires	0-100	44,7	20-80	45,4
Actions et titres rattachés à des actions	0-35	27,8	20-60	38,8
Autres actifs y compris liquidités	0-20	27,5	0-20	15,9

La part plus élevée d'actions que le Compartiment absorbant peut détenir signifie que ce dernier a un profil de risque plus élevé, avec une volatilité annualisée attendue entre 4 et 9 %, sur une quelconque période de cinq ans, contre 3 et 7 % pour le Compartiment absorbé. Au 31/05/2022, le niveau de volatilité annuelle du Compartiment absorbant était de 10,4 %, tandis que celui du Compartiment absorbé était de 8,6 %. L'indicateur du profil risque/rendement synthétique (SRRI) des deux Compartiments est actuellement le même (4, 1 étant le plus faible et 7 le plus élevé).

- **Allocation par devise**

Le Compartiment absorbé cherche normalement à détenir plus de 60 % de sa valeur nette d'inventaire (VNI) dans des actifs libellés en euros ou dans d'autres devises couvertes en euros ; dans le cas du Compartiment absorbant, cette part est d'au moins 70 %.

- **Facteurs ESG**

Bien que le Compartiment absorbé soit classé dans la catégorie « ESG intégré », ce qui signifie que les facteurs ESG sont systématiquement inclus dans l'analyse et les décisions d'investissement, le Compartiment absorbant va plus loin en appliquant des critères ESG et des critères de durabilité clairement définis pour l'aider à atteindre son objectif durable. Les exclusions ESG réduisent l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20 %.

Pour plus de détails, notamment une liste complète des exclusions ESG du Compartiment absorbant, veuillez consulter le document « M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund – critères ESG et critères de durabilité », que vous pouvez trouver sur notre site Web.

En outre, le Compartiment absorbant doit également détenir 20 % minimum de sa VNI dans des actifs à impact qui visent à relever d'importants défis sociaux et environnementaux à l'échelle mondiale et ont ainsi une incidence positive sur la société.

- **Stratégies d'investissement - Approches d'investissement**

Les deux Compartiments adoptent une approche flexible de l'allocation d'actifs qui analyse l'évolution des conditions économiques et de la valeur des actifs avant d'allouer le capital entre les différents types de titres. La stratégie d'investissement du Compartiment absorbant fournit également des détails sur la manière dont son gestionnaire de fonds sélectionne les types d'actifs qui contribuent à son objectif durable.

En outre, le Compartiment absorbant a généralement une intensité carbone moyenne pondérée (« ICMP ») inférieure à celle du marché mondial des actions tel que représenté par l'indice MSCI ACWI Net Return. L'intensité carbone est la mesure des émissions de carbone produites par une société par rapport à ses ventes de produits. L'ICMP d'un fonds est calculée en additionnant l'intensité carbone des participations du portefeuille en fonction de leur pondération au sein du fonds.

- **Performance et rendements**

Le tableau ci-dessous présente les rendements des Actions A de capitalisation en EUR de chaque Compartiment, nets de frais pour les périodes se terminant le 31/05/2022. Les performances passées ne constituent pas une indication des performances futures.

	3 ans		2 ans		1 an
Du	01/06/2019		01/06/2020		01/06/2021
Au	31/05/2022		31/05/2022		31/05/2022
	Cumulé	Annualisé	Cumulé	Annualisé	Cumulé
Compartiment absorbé	0,83 %	0,28 %	4,34 %	2,15 %	-2,64 %
Compartiment absorbant	11,96 %	3,84 %	11,78 %	5,73 %	-2,90 %

Les rendements au 31/05/2022 sont les suivants :

- Compartiment absorbé (Actions A de distribution en EUR) : 1,64 %
- Compartiment absorbant (Actions A de distribution en EUR) : 2,66 %

- **Tailles des Compartiments**

Le Compartiment absorbant est sensiblement plus petit (67,8 millions d'EUR au 31/05/2022) que le Compartiment absorbé (621,5 millions d'EUR au 31/05/2022). Cependant, nous pensons que l'augmentation prévue des actifs du Compartiment absorbant après la Fusion le rendra plus attrayant pour les grands investisseurs qui, jusqu'à présent, n'auraient pas été en mesure d'investir par crainte d'enfreindre les limites de concentration.

- **Devises de référence**

La Devise de référence pour les deux Compartiments est l'euro.

- **Catégories et Types d'actions**

Les actionnaires recevront des actions de la même catégorie et du même type dans le Compartiment absorbant que celles détenues dans le Compartiment absorbé.

- **Frais**

Les frais de gestion annuels pour les investisseurs des catégories d'actions A, A-H et B sont plus élevés de 0,1 point de pourcentage dans le Compartiment absorbant que dans les catégories d'actions équivalentes du Compartiment absorbé. Les frais pour les investisseurs des catégories d'actions C et C-H sont les mêmes pour les deux Compartiments.

Une comparaison complète des frais applicables aux Compartiments absorbé et absorbant pour chaque Catégorie d'actions se trouve à la page 14.

- **Indices de référence**

Les deux Compartiments sont gérés activement et n'ont pas d'indice de référence. Cependant, alors que la performance du Compartiment absorbé peut être évaluée par rapport à son objectif de rendement total annuel de 3 à 6 % et de croissance du capital sur une quelconque période de trois ans, dans le cas du Compartiment absorbant, les investisseurs peuvent évaluer la performance du Compartiment absorbant par rapport à son objectif visant à générer un rendement total de 4 à 8 % par an sur une quelconque période de cinq ans.

- **Fréquence de distribution**

Les deux Compartiments procèdent à des distributions trimestrielles et leurs dates de distribution de revenus sont les mêmes.

Impact de la Fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbé

Nous avons l'intention de suspendre les transactions sur les actions du Compartiment absorbé à 13 h 00 (heure de Luxembourg) le vendredi 14 octobre 2022.

Afin de garantir que les actifs transférés du Compartiment absorbé au Compartiment absorbant dans le cadre de la Fusion sont alignés sur l'Objectif d'investissement, la Politique d'investissement et la Stratégie d'investissement du Compartiment absorbant, et qu'ils respectent ses critères d'exclusion ESG, le portefeuille du Compartiment absorbé sera aligné sur celui du Compartiment absorbant avant la Fusion.

Le processus de réalignement du portefeuille vise à garantir que le transfert des actifs du Compartiment absorbé n'a aucun impact sur la performance du Compartiment absorbant. Le réalignement du portefeuille devrait commencer le 9 septembre 2022 et, à partir de cette date, le Compartiment absorbé pourrait ne pas être géré conformément à son Objectif et à sa Politique d'investissement actuels.

Sur la base de la composition du Compartiment absorbé au 31/05/2022, nous prévoyons que le réalignement du portefeuille entraînera des coûts de transaction estimés à environ 0,30 % de la VNI du Compartiment. Ces coûts seront supportés par le Compartiment, mais M&G prendra en charge les coûts de transaction supérieurs à 0,30 % de la VNI.

À la Date d'entrée en vigueur, les investisseurs du Compartiment absorbé recevront de nouvelles actions du Compartiment absorbant et leurs actions du Compartiment absorbé seront annulées. Le nombre d'actions reçues du Compartiment absorbant à la Date d'entrée en vigueur sera déterminé à l'aide d'un « facteur de fusion », qui est basé sur les cours moyens en vigueur des Compartiments absorbé et absorbant à cette date. Par conséquent, le nombre d'actions détenues dans le Compartiment absorbant ne sera pas le même que celui du Compartiment absorbé, mais la valeur totale des actions sera la même.

- **Revenu accumulé**

Pour les actions du Compartiment absorbé qui versent des dividendes, la dernière période de distribution aux fins de la distribution des revenus sera la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022. En raison de la réalisation de la Fusion à la Date d'enregistrement prévue, le calendrier de distribution pour cette période sera modifié comme suit :

	Date d'enregistrement	Date XD	Date de paiement
Calendrier initial	21 octobre 2022	24 octobre 2022	27 octobre 2022
Calendrier révisé en raison de la Fusion	14 octobre 2022	17 octobre 2022	20 octobre 2022

Les revenus disponibles à la distribution pour la période du 1^{er} octobre 2022 à la Date d'entrée en vigueur ne seront pas payés à la Date de paiement prévue, mais seront inclus dans la VNI lors du calcul du nombre d'actions à recevoir dans le Compartiment absorbant à la suite de la Fusion.

- **Prestataires de services**

Ces deux Compartiments faisant partie de la SICAV M&G, tous les prestataires de services resteront les mêmes après la Fusion (y compris le Gestionnaire d'investissement).

Informations relatives à la Fusion

Nous vous informons que le Compartiment absorbé sera fusionné dans le Compartiment absorbant conformément aux conditions de l'article 1 (20) a) de la Loi de 2010 par le transfert de tous ses actifs et passifs au Compartiment absorbant, après quoi il sera dissous sans être mis en liquidation.

La Fusion est réalisée conformément à l'article 26 des statuts et au prospectus de la Société et est régie par les articles 65 à 76 de la Loi de 2010 et les articles 3 à 7 du Règlement 10-5 de la CSSF transposant la Directive 2010/44/UE mettant en œuvre la Directive 2009/65/CE.

Si nous ne recevons pas d'instructions de votre part indiquant d'échanger ou de racheter vos actions avant les dates applicables indiquées page 1, vous recevrez des actions dans le Compartiment absorbant dans les catégories et types d'actions que vous détenez actuellement dans le Compartiment absorbé. Veuillez noter que, comme indiqué à la section « Impact de la Fusion », le nombre d'actions du Compartiment absorbant que vous recevrez à la Date d'entrée en vigueur peut différer du nombre d'actions du Compartiment absorbé que vous détiendrez à cette date ; toutefois, la valeur totale des actions que vous recevrez dans le cadre de la Fusion sera identique à celle des actions que vous détiendrez dans le Compartiment absorbé à la Date d'entrée en vigueur.

Les catégories d'actions qui participent à la Fusion sont indiquées dans le tableau des catégories d'actions et frais à la page 14.

Après la Fusion, le rapport rédigé par l'auditeur concernant la Fusion sera disponible sur demande et gratuitement en appelant l'équipe de notre Service client.

Une fois le processus de fusion terminé, les actions dans le Compartiment absorbé seront annulées et n'auront plus aucune valeur.

- **Suspension des transactions du Compartiment absorbé**

Afin de faciliter la mise en œuvre de la Fusion, la négociation des actions du Compartiment absorbé sera suspendue à 13 h 00 (heure de Luxembourg) le vendredi 14 octobre 2022.

Toute instruction de négociation reçue après cette heure sera rejetée et devra être soumise à nouveau pour négocier des actions dans le Compartiment absorbant après le lundi 24 octobre 2022.

- **Coûts et taxation de la fusion**

Comme détaillé dans la section « Impact de la Fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbé » ci-dessus, les coûts de réaligement du portefeuille du Compartiment absorbé seront imputés au Compartiment absorbé jusqu'à un maximum de 0,30 % de sa VNI. Le réaligement du portefeuille commencera au plus tôt le 9 septembre 2022 et tous les coûts liés au réaligement du portefeuille seront supportés par le Compartiment absorbé à partir de cette date. Si vous ne souhaitez pas participer à la fusion, vous devrez, pour éviter de supporter ces coûts, racheter votre participation ou passer à un autre compartiment de M&G SICAV avant le 9 septembre 2022.

Le Compartiment absorbé supportera un quelconque droit de timbre ou une quelconque taxe de transfert qui pourrait survenir en conséquence du transfert d'actifs du Compartiment absorbé vers le Compartiment absorbant afin de réaliser la Fusion.

Toute autre taxe (par exemple l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les gains en capital lors de l'aliénation des propriétés) qui serait normalement supportée par le Compartiment absorbé, y compris si elle est encourue en conséquence de la Fusion, sera supportée par le Compartiment absorbé.

Les conséquences fiscales de la Fusion varieront en fonction de la loi et des réglementations de votre pays de résidence, de citoyenneté ou de domiciliation. En particulier, pour les actionnaires de certaines juridictions, une fusion peut être considérée comme impliquant une cession de leurs Actions dans le Compartiment absorbé au regard du droit national auquel ils sont soumis, risquant de donner lieu à une charge d'impôt. Si vous avez le moindre doute concernant votre éventuel assujettissement à l'impôt, nous préconisons que vous vous informiez auprès d'un conseiller fiscal.

Veillez noter que M&G ne sera toutefois pas responsable de, et ne paiera pas, toute dette fiscale personnelle d'un investisseur découlant de la Fusion.

Ci-joint : Comparaison des caractéristiques de M&G (Lux) Conservative Allocation Fund avec celles de M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund

Comparaison complète des caractéristiques de M&G (Lux) Conservative Allocation Fund avec M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund

Vous trouverez des informations supplémentaires sur le M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund dans les DICI ci-joints.

- **Objectif, Politique et Stratégie d'investissement du prospectus de M&G (Lux) Investment Funds 1**

Sachez que dans tous les cas, les termes d'origine (en anglais) dans les informations du Fonds, présents dans la dernière version juridiquement applicable du Prospectus anglais approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) auront préséance sur toute traduction de ces termes.

	Compartiment absorbé M&G (Lux) Conservative Allocation Fund	Compartiment absorbant M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund
Objectif d'investissement	Le Fonds vise à dégager un rendement total positif (la combinaison de la croissance du revenu et du capital) de 3 à 6 % par an sur toute période de trois ans, par le biais d'investissements dans une gamme d'actifs mondiaux.	Le Fonds a deux objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Objectif financier : fournir un rendement total annuel (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) de 4 à 8 % sur toute période de cinq ans. • Objectif de durabilité : contribuer à une économie durable en investissant dans des actifs encourageant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, en particulier la réduction du changement climatique.
Investment Policy	<p>Le Fonds adopte une approche d'investissement hautement flexible et à la liberté d'investir dans différents types d'actifs émis n'importe où dans le monde et libellés dans n'importe quelle devise.</p> <p>Le Fonds utilisera généralement des instruments dérivés afin d'être exposé à ces actifs. Le Fonds pourra aussi faire usage des instruments dérivés pour prendre des positions courtes (détenir des instruments dérivés dans le but d'obtenir un rendement positif lorsque la valeur des actifs auxquels ils sont liés diminue) et être exposé aux investissements excédant sa Valeur liquidative en vue d'accroître son potentiel de rendement sur des marchés haussiers comme baissiers.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des Actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Exchange.</p> <p>Le Fonds pourra aussi investir directement dans ces actifs, ou indirectement par le biais d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut aussi investir dans des devises, liquidités, quasi-liquidités, dépôts et warrants. Le Gestionnaire des Investissements cherchera généralement à conserver plus de 60 % de la Valeur liquidative du Fonds investie dans des actifs libellés en euros ou dans d'autres devises couvertes en euros.</p> <p>Le Fonds investira normalement dans les fourchettes d'allocation nette suivantes : 0 à 100 % en titres à revenu fixe, 0 à 35 % en actions et 0 à 20 % dans d'autres actifs.</p> <p>Les instruments à revenu fixe dans lesquels le Fonds peut investir comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des instruments dérivés dont la valeur provient d'obligations, de taux d'intérêt ou de risque de crédit ; 	<p>Le Fonds investit dans un ensemble diversifié de catégories d'actifs, tels que des actions, des titres rattachés à des actions, des titres de créance, des liquidités et des quasi-liquidités. Ces investissements peuvent être effectués n'importe où dans le monde, y compris dans des marchés émergents, et peuvent être libellés dans n'importe quelle devise.</p> <p>En règle générale, le Fonds détient entre 20 % et 60 % de sa Valeur liquidative dans des actions et des titres rattachés à des actions, 20 à 80 % dans des titres de créance et 0 à 20 % dans d'autres actifs.</p> <p>Les investissements du Fonds peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • jusqu'à 40 % de sa Valeur liquidative dans des titres dont la notation est inférieure à investment grade et des titres de créance non notés. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction à l'égard des titres de créance dans lesquels le Fonds peut investir. • jusqu'à 10 % de sa Valeur liquidative dans des titres adossés à des actifs ; • jusqu'à 5 % de sa Valeur liquidative dans des titres de créance convertibles conditionnels ; • des actions « A » chinoises par le biais du Shanghai-Hong Kong Stock Connect et du Shenzhen-Hong Kong Stock Connect ; • des titres de créance chinois onshore libellés en CNY négociés sur le Marché obligataire interbancaire chinois. <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG et aux Critères de durabilité.</p> <p>Les types d'exclusions suivants s'appliquent aux investissements directs du Fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exclusions fondées sur des normes : investissements réputés ne pas respecter les

	Compartiment absorbé M&G (Lux) Conservative Allocation Fund	Compartiment absorbant M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund
	<ul style="list-style-type: none"> des obligations émises ou garanties par des sociétés, des gouvernements, des collectivités territoriales, des agences gouvernementales ou certains organismes publics internationaux ; des obligations d'émetteurs situés dans des marchés émergents ; des titres de créance chinois onshore libellés en CNY négociés sur le marché obligataire interbancaire chinois ; des obligations qui sont cotées investment grade par une agence de notation reconnue ; des obligations non cotées et des obligations dont la notation est inférieure à investment grade, jusqu'à concurrence de 50 % de la Valeur liquidative du Fonds ; et des titres adossés à des actifs, jusqu'à 20 % de la Valeur liquidative du Fonds. <p>Les actions dans lesquelles le Fonds peut investir peuvent comprendre (a) des instruments dérivés dont la valeur provient d'actions de sociétés et (b) directement des actions de sociétés.</p> <p>D'autres actifs, à cette fin, incluent des obligations convertibles et des titres de créance convertibles conditionnels. Les titres de créance convertibles conditionnels ne doivent pas dépasser 5 % de la Valeur liquidative du Fonds.</p> <p>Figurent également dans les autres actifs, principalement afin de fournir une source de rendement au Fonds relativement non corrélée, des actions dans des fonds d'investissement immobilier fermés ou des</p>	<p>normes de conduite généralement reconnues en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.</p> <ul style="list-style-type: none"> Exclusions sectorielles et/ou fondées sur les valeurs : investissements et/ou secteurs exposés à des activités commerciales qui sont jugées porter atteinte à la santé humaine, au bien-être de la société, à l'environnement ou qui ne sont pas compatibles avec les critères sectoriels et/ou fondés sur les valeurs du Fonds. Autres exclusions : investissements jugés en contradiction avec les Critères ESG et les Critères de durabilité. <p>Les termes « réputés/jugé(e)s » ci-dessus font référence à une évaluation par rapport au document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité.</p> <p>Le Fonds investit généralement au moins 20 % et entre 20 et 50 % de sa Valeur liquidative dans des actifs à incidence positive, sans exposition maximale.</p> <p>Le Fonds peut également investir indirectement au travers d'autres organismes de placement collectif (y compris des fonds gérés par M&G) et d'instruments dérivés.</p> <p>Le Fonds cherchera généralement à conserver plus de 70 % de sa Valeur nette d'inventaire investie dans des actifs libellés en euros ou dans d'autres devises couvertes en euros.</p> <p>Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement, de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ces instruments peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des contrats au comptant, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats à terme négociés en bourse, des swaps de défaut de crédit, des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur rendement total.</p>
Stratégie d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Approche d'investissement <p>Le Gestionnaire des Investissements adopte une approche top-down très flexible de la répartition du capital entre les différents types d'actifs en réponse à l'évolution des conditions économiques et de la valeur des actifs. Cette approche combine une recherche approfondie pour déterminer la valeur des actifs à moyen et long terme, à une analyse des réactions du marché aux événements pour identifier les occasions d'investissement. En particulier, le gestionnaire cherche à répondre lorsque les prix des actifs s'éloignent d'une estimation raisonnable de leur juste valeur à long terme en raison de réactions du marché aux événements.</p> <p>Le Fonds cherche à gérer le risque en investissant dans plusieurs catégories d'actifs, secteurs, devises et pays du monde entier. Lorsque le Gestionnaire des Investissements estime que les opportunités sont concentrées dans un nombre restreint de domaines, le portefeuille peut être très concentré dans certains actifs ou marchés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Approche d'investissement <p>L'approche du Fonds en matière d'investissement durable repose sur l'allocation flexible d'actifs ainsi que sur des investissements dans des titres émis par des sociétés ou des gouvernements qui maintiennent des normes élevées en matière de comportement environnemental et social et de gouvernance.</p> <p>En outre, le Fonds conserve un investissement de base dans des actifs à incidence positive qui visent à relever d'importants défis sociaux et environnementaux à l'échelle mondiale et ont ainsi une incidence positive sur la société.</p> <p>Le Fonds cherche à gérer le risque par le biais d'une allocation d'actifs flexible, en investissant à l'échelle mondiale dans plusieurs catégories d'actifs, ainsi que dans différents secteurs, devises et pays, en réponse à l'évolution des conditions économiques et des valeurs d'actif. Cette approche combine la recherche pour déterminer la valeur anticipée des actifs à moyen et long terme avec l'analyse des réactions du marché aux événements</p>

	Compartiment absorbé M&G (Lux) Conservative Allocation Fund	Compartiment absorbant M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund
	<p>Le Fonds prendra généralement des positions d'investissement au niveau d'indices ou de secteurs, mais il peut aussi investir dans des actions ou obligations individuelles.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements pense que cette approche a le potentiel d'offrir une volatilité annualisée (le degré selon lequel la valeur du Fonds fluctue au cours d'une période de 12 mois) entre 3 % et 7 %.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche d'investissement responsable <p>Le Fonds est classé ESG intégré.</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à l'Annexe 1 « Intégration des Critères ESG et approches d'investissement responsable » du présent Prospectus. Les investisseurs sont invités à se reporter à cette section pour de plus amples informations.</p>	<p>afin d'identifier les opportunités d'investissement.</p> <p>La volatilité annualisée du Fonds devrait atteindre entre 4 et 9 % sur toute période de cinq ans.</p> <p>Le Fonds privilégie les titres censés être des investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs objectifs environnementaux ou sociaux, en évaluant et en rendant compte de leur contribution par l'utilisation d'indicateurs clés de durabilité, comme décrit plus en détail dans les Critères ESG et les Critères de durabilité. Dans le cadre du processus d'investissement, le Gestionnaire des Investissements tient compte de la durabilité à long terme des actifs, y compris de l'intensité carbone et de l'atténuation du changement climatique.</p> <p>L'évaluation des Critères ESG et des Critères de durabilité par le Gestionnaire des Investissements est basée sur l'utilisation d'informations ESG de tiers et/ou d'analyses internes.</p> <p>Afin d'identifier les titres à acheter, le Gestionnaire des Investissements réduit initialement l'univers d'investissement potentiel comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les exclusions énumérées dans la Politique d'investissement sont appliquées. 2. À partir de cet univers d'investissement restreint, le Gestionnaire des Investissements identifie les titres qui sont jugés appropriés pour une analyse plus approfondie. <ol style="list-style-type: none"> a) En vertu des Critères ESG du portefeuille, le Gestionnaire des Investissements analyse et évalue les caractéristiques ESG des autres titres sur la base de notations ESG externes et de l'évaluation du Gestionnaire des Investissements. Les titres les moins bien notés jugés en retard par rapport aux critères ESG sont exclus et le Gestionnaire des Investissements privilégie les émetteurs présentant de meilleures caractéristiques ESG lorsque cela ne nuit pas à la poursuite de l'objectif d'investissement durable. Ce processus donne généralement lieu à un portefeuille présentant de meilleures caractéristiques ESG. b) En vertu des Critères ESG et des Critères de durabilité du portefeuille, le Gestionnaire des Investissements identifie les titres qui sont jugés appropriés pour une analyse plus approfondie. Pour la partie du portefeuille allouée à des actifs à impact positif, le Gestionnaire des Investissements utilise la méthodologie d'évaluation d'impact de M&G pour analyser et évaluer ces titres afin d'évaluer leur adéquation au Fonds. Les autres titres figurent sur une liste de surveillance des investissements à impact positif qui peuvent être achetés. 3. À partir de l'univers d'investissement restreint, le Gestionnaire des Investissements à la liberté de répartir le capital entre différents types d'actifs conformément au

	Compartiment absorbé M&G (Lux) Conservative Allocation Fund	Compartiment absorbant M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund
		<p>processus décrit ci-dessus. Au sein de chaque catégorie d'actifs, le Gestionnaire des Investissements a ensuite recours à une analyse fondamentale pour examiner la valorisation de ces investissements et le moment opportun pour acheter en tenant compte de l'objectif financier du Fonds.</p> <p>Le Fonds a généralement une intensité carbone moyenne pondérée inférieure à celle du marché mondial des actions tel que représenté par l'indice MSCI ACWI Net Return. Cet indice est uniquement utilisé comme comparateur lors de l'évaluation de la note ESG moyenne pondérée et de l'intensité carbone moyenne pondérée du Fonds. La méthodologie de calcul du Fonds n'inclut pas les titres pour lesquels aucune note ESG ou donnée sur l'intensité carbone n'est disponible, ou pour lesquels il est impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif. De plus amples informations sur la note ESG moyenne pondérée et l'intensité carbone moyenne pondérée du Fonds sont disponibles dans le document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité.</p> <p>Approche d'investissement responsable</p> <p>Le Fonds est classé Planet+ / Durable.</p> <p>Les Critères ESG et les Critères de durabilité devraient réduire l'univers d'investissement du Fonds d'au moins 20 %.</p> <p>Tous les titres détenus dans le Fonds sont soumis aux Critères ESG et aux Critères de durabilité. Pour ce faire, il utilise des analyses internes de M&G et/ou des informations ESG de tiers. Comme expliqué dans le document relatif aux Critères ESG et Critères de durabilité, il peut être impossible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains instruments dérivés et certains organismes de placement collectif selon les mêmes normes que pour les autres investissements. Le Gestionnaire des Investissements évaluera l'adéquation desdits instruments par rapport à l'objectif d'investissement durable du Fonds. de durabilité décrivent la manière dont les titres dans lesquels le Fonds investit sont évalués et mesurés quant à leur capacité à contribuer à l'atténuation du changement climatique.</p> <p>À la date du présent Prospectus, il n'est toutefois pas encore possible de s'engager en faveur de l'alignement minimum du Fonds avec le Règlement européen sur la taxonomie, car il n'est actuellement pas possible d'évaluer avec précision ces investissements conformément aux critères de l'Union européenne en matière d'activités durables sur le plan environnemental.</p> <p>Le présent Prospectus sera mis à jour une fois qu'il sera possible d'indiquer avec précision dans quelle mesure le Fonds investit dans des activités durables sur le plan environnemental et alignées</p>

	Compartiment absorbé M&G (Lux) Conservative Allocation Fund	Compartiment absorbant M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund
		<p>sur la taxonomie, y compris les proportions d'investissements dans des activités habilitantes et transitoires sélectionnées pour le Fonds.</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à l'Annexe 1 « Intégration des Critères ESG et approches d'investissement responsable » du présent Prospectus. Les investisseurs sont invités à se reporter à cette section pour de plus amples informations.</p>
Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers	<p>Règlement SFDR Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 6 du Règlement SFDR.</p> <p>Règlement européen sur la taxonomie Les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>	<p>Règlement SFDR À partir du 20 mai 2022 Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 9 du Règlement SFDR.</p> <p>Règlement européen sur la taxonomie Conformément à son objectif d'investissement durable, le Fonds investit dans des investissements sous-jacents qui contribuent à l'atténuation du changement climatique. Les Critères ESG et Critères de durabilité décrivent la manière dont les titres dans lesquels le Fonds investit sont évalués et mesurés quant à leur capacité à contribuer à l'atténuation du changement climatique.</p> <p>À la date du présent Prospectus, il n'est toutefois pas encore possible de s'engager en faveur de l'alignement minimum du Fonds avec le Règlement européen sur la taxonomie, car il n'est actuellement pas possible d'évaluer avec précision ces investissements conformément aux critères de l'Union européenne en matière d'activités durables sur le plan environnemental.</p> <p>Le présent Prospectus sera mis à jour une fois qu'il sera possible d'indiquer avec précision dans quelle mesure le Fonds investit dans des activités durables sur le plan environnemental et alignées sur la taxonomie, y compris les proportions d'investissements dans des activités habilitantes et transitoires sélectionnées pour le Fonds.</p>
Informations ESG	N/A	<p>Des informations complémentaires sont disponibles pour les investisseurs à la page Fonds du site Internet de M&G :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Critères ESG et Critères de durabilité : dans le document intitulé « M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund - Critères ESG et Critères de durabilité » qui inclut l'approche du Fonds en ce qui concerne les exclusions. • Un rapport annuel de durabilité fournissant une évaluation de l'objectif d'investissement durable du Fonds. • Tout autre rapport périodique décrivant les caractéristiques extra-financières du Fonds.
Indice de référence	<p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et n'a pas d'indice de référence.</p> <p>Les investisseurs peuvent évaluer la performance du Fonds par le biais de son objectif qui consiste à fournir un rendement total de 3 à 6 % par an</p>	<p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et n'a pas d'indice de référence.</p> <p>Les investisseurs peuvent évaluer la performance du Fonds par le biais de son objectif qui consiste à fournir un rendement total de 4 à 8 % par an sur</p>

	Compartiment absorbé M&G (Lux) Conservative Allocation Fund	Compartiment absorbant M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund
	sur toute période de trois ans.	toute période de cinq ans.
Profil de l'investisseur type	<p>Les investisseurs types peuvent être des investisseurs particuliers, professionnels ou des Investisseurs institutionnels à la recherche d'un rendement total (la combinaison de la croissance du revenu et du capital), mais capables d'assumer le risque économique de perte de leur investissement dans le Fonds.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins trois ans.</p>	<p>Le Fonds convient aux investisseurs particuliers et institutionnels à la recherche d'un rendement total (croissance du capital plus revenu) par le biais d'un portefeuille multi-actifs diversifié, qui place les capitaux de manière durable en investissant dans des actifs à impact positif et des sociétés et des États qui respectent des normes élevées en matière de comportement ESG.</p> <p>Rien ne garantit que les objectifs du Fonds seront atteints. Les investisseurs qualifiés doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds peut convenir à des investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>

- **Caractéristiques des compartiments**

	M&G (Lux) Conservative Allocation Fund	M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund
Estimation de référence	Euro	Euro
Taille du compartiment au 31/05/2022	621,48 millions d'EUR	67,85 millions d'EUR
Fréquence de distribution	Trimestrielle	Trimestrielle
Secteur des fonds d'investissement	Morningstar EUR Cautious Allocation – Secteur mondial	Morningstar EUR Moderate Allocation – Secteur mondial
Indicateur du profil de risque/rendement synthétique (SRRRI) au 14/02/2022	4	4
<i>Remarque : le risque est mesuré sur une échelle de 1 à 7 où un SRRRI de 1 indique un risque faible (mais pas l'absence de risque) et un SRRRI de 7 indique un risque élevé.</i>		

- **Cartographie des catégories d'actions et frais**

	M&G (Lux) Conservative Allocation Fund				M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund				
Catégories d'actions	Code ISIN	AMC %	OCF* au 30/09/2021 %	% des frais initiaux	Catégories d'actions	Code ISIN	AMC %	OCF* au 30/09/2021 %	Frais initiaux %
Catégorie A-H de capitalisation en CHF	LU1582983844	1,40	1,61	4,00	Catégorie A-H de capitalisation en CHF	LU1900803823	1,50	1,72	4,00

	M&G (Lux) Conservative Allocation Fund				M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund				
Catégories d'actions	Code ISIN	AMC %	OCF* au 30/09/2021 %	% des frais initiaux	Catégories d'actions	Code ISIN	AMC %	OCF* au 30/09/2021 %	Frais initiaux %
Catégorie C-H de capitalisation en CHF	LU1582983927	0,60	0,81	1,25	Catégorie C-H de capitalisation en CHF	LU1900804557	0,60	0,82	1,25
Catégorie A de capitalisation en EUR	LU1582982283	1,40	1,59	4,00	Catégorie A de capitalisation en EUR	LU1900799617	1,50	1,71	4,00
Catégorie A de distribution en EUR	LU1582982366	1,40	1,59	4,00	Catégorie A de distribution en EUR	LU1900799708	1,50	1,71	4,00
Catégorie B de capitalisation en EUR	LU1582982523	1,90	2,09	0,00	Catégorie B de capitalisation en EUR	LU1900799880	2,00	2,21	0,00
Catégorie B de distribution en EUR	LU1582982796	1,90	2,09	0,00	Catégorie B de distribution en EUR	LU1900799963	2,00	2,21	0,00
Catégorie C de capitalisation en EUR	LU1582982879	0,60	0,79	1,25	Catégorie C de capitalisation en EUR	LU1900800050	0,60	0,81	1,25
Catégorie C de distribution en EUR	LU1582982952	0,60	0,79	1,25	Catégorie C de distribution en EUR	LU1900800217	0,60	0,81	1,25
Catégorie CI de capitalisation en EUR	LU1582983091	0,60	0,75	1,25	Catégorie CI de capitalisation en EUR	LU1900800308	0,60	0,77	1,25
Catégorie JI de capitalisation en EUR	LU1941717651	0,50	0,65	0,00	Catégorie JI de capitalisation en EUR	LU2481493885	0,50	0,71**	0,00
Catégorie A-H de capitalisation en USD	LU1582983257	1,40	1,61	4,00	Catégorie A-H de capitalisation en USD	LU1900801454	1,50	1,73	4,00
Catégorie A-H de distribution en USD	LU1582983331	1,40	1,61	4,00	Catégorie A-H de distribution en USD	LU1900801611	1,50	1,73	4,00
Catégorie C-H de capitalisation en USD	LU1582983414	0,60	0,81	1,25	Catégorie C-H de capitalisation en USD	LU1900801884	0,60	0,82	1,25
Catégorie C-H de distribution en USD	LU1582983505	0,60	0,81	1,25	Catégorie C-H de distribution en USD	LU1900802007	0,60	0,82	1,25

* Les montants des frais courants (OCF) indiqués ci-dessus incluent les coûts directs du fonds, tels que la commission de gestion annuelle (AMC), la commission d'administration et les droits de garde, mais n'incluent pas les coûts de transaction du portefeuille.

** au 16/06/2022, date de lancement de cette catégorie d'actions

- **Structure des compartiments**

	M&G (Lux) Conservative Allocation Fund	M&G (Lux) Sustainable Allocation Fund
Forme légale	OPCVM	OPCVM
Domiciliation	Luxembourg	Luxembourg
Société de gestion	M&G Luxembourg S.A.	M&G Luxembourg S.A.
Gestionnaire d'investissement	M&G Investment Management Limited	M&G Investment Management Limited